

# La fréquentation des centres de vacances depuis 1954 : contre quelques idées reçues

Isabelle Monforte

Psychosociologue, chef de projet de l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes

Les « colos » intéressent toujours les familles ! Tel est un des principaux enseignements de l'enquête réalisée en 2004 par l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ) (encadré 1). Plus de la moitié des parents interrogés se disent favorables au départ de leurs enfants en centre de vacances et un tiers ont déjà fait partir un ou plusieurs d'entre eux dans ce cadre. Mais, surtout, les résultats relevés par l'OVLEJ sont comparables à ceux enregistrés par la SOFRES en 1983 (SOFRES, 1983). L'attitude positive des parents mais également leur comportement apparaissent donc remarquablement stables.

## Chaque année, de moins en moins d'enfants partent en centre de vacances

Pourtant, chaque année, de moins en moins d'enfants et de jeunes partent en centre de vacances. Si leur fréquentation concerne la même proportion de familles qu'il y a vingt ans, elle serait alors plus irrégulière voire ponctuelle, expliquant la baisse de l'activité enregistrée par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Quelles seraient les raisons de cette transformation des pratiques ? Pour tenter d'y répondre, l'évolution de l'activité des séjours collectifs, l'identification des étapes et les points de rupture ont été reconstitués. Le Bureau des centres de vacances et de loisirs du ministère a permis l'accès à ses archives et de recueillir des données depuis 1954.

L'activité sur la période 1994-2001 a fait l'objet de publications régulières par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative depuis

juin 2000 et par l'OVLEJ. L'attention s'est donc récemment focalisée sur cette période et la baisse qui la caractérise. Pour les années précédentes, la diffusion des données était plus irrégulière (1), relativement parcellaire et ne favorisait pas une lecture sur le long terme. Les analyses réalisées se sont alors centrées sur les séjours d'été se déroulant en France [(Jelen, 1998 ; Houssaye, 1991) et ont conclu à un « effondrement » de la fréquentation des centres de vacances depuis le milieu des années soixante (2). Elles ont toutefois fait l'impasse sur les effectifs accueillis au printemps, en hiver, et/ou à l'étranger. Les archives du ministère contiennent effectivement des données sur les séjours estivaux sur le territoire national, chaque

### Encadré 1

#### Méthodologie

L'étude conduite en 2004 par l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants (OVLEJ) et des jeunes portait sur l'image des centres de vacances chez les parents et sur leurs attentes en la matière. Après une phase d'entretiens approfondis, un questionnaire a été réalisé et administré par téléphone à un échantillon représentatif de parents d'enfants âgés de 11 ans à 18 ans dans le cadre d'une enquête de consommation comprenant différentes thématiques. L'échantillon interrogé a été constitué selon la méthode des quotas et comprenait 374 personnes, hommes et femmes. Les résultats de cette étude ont été présentés dans le bulletin n° 10-15 de l'OVLEJ (2005) et ont notamment fait l'objet d'un article publié dans un numéro de la revue *Recherches et prévisions* (\*).

-----  
(\* Monforte I., 2005, *Les jolies colonies de vacances. Des séjours pour apprendre à partager*, *Recherches et Prévisions*, CNAF, n° 82.

Créé en 1999, l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ) regroupe les principaux acteurs associatifs du secteur des vacances et des loisirs collectifs : La Jeunesse au Plein Air, l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air – membres fondateurs –, la Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électriques et gazières, les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, la Ligue française de l'enseignement, la Fédération nationale des Francas, la Fédération nationale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public et la CASDEN Banque Populaire.

(1) Avant la publication de *Stat-Info* de juin 2000, la dernière parution datait de 1998 et présentait des données pour 1996.

(2) Le terme « effondrement » est de Jean Houssaye (1991).

année à l'exception de 1991 et 1993 (graphique 1, p. 92). Ces données montrent une baisse constante de l'activité à partir de 1964.

### Effondrement ou diversification de l'activité ?

Les informations statistiques concernant les effectifs accueillis, quelle que soit la période, pendant les petites vacances sur le territoire national ou à l'étranger sont en revanche plus fragmentaires. Les premiers chiffres sur la fréquentation de séjours se déroulant en dehors de la période d'été datent de 1963. Jusqu'en 1980, seules les vacances de printemps et de Noël sont mentionnées. En 1981, apparaissent des données pour les congés d'hiver avec plus de 100 000 mineurs accueillis. Au vu de l'importance de cet effectif, on peut se demander si les premiers séjours organisés pendant les vacances de février ne sont pas antérieurs. Il en est de même pour les centres de vacances organisés à l'étranger. Leur fréquentation est en effet enregistrée pour la première fois en 1977 avec plus de 112 000 enfants et adolescents. Si on s'en tient toutefois aux données disponibles dans les archives consultées, l'augmentation progressive des effectifs accueillis en dehors de la période d'été et/ou à l'étranger montre une diversification de l'activité au plus tard à partir de 1963 (graphique 1, p. 92).

Loin de s'effondrer, la fréquentation de l'ensemble des séjours collectifs recensés par le ministère, quelle que soit la période ou la destination de ces séjours, connaît donc une augmentation continue jusqu'en 1983-1984 (graphique 2, p. 92). En 1983, plus de 1 675 000 mineurs étaient partis en centre de vacances soit une hausse de 85% par rapport aux effectifs enregistrés en 1954. En 1985, la fréquentation de ces séjours baisse de 9% pour se stabiliser autour de 1 500 000 les années suivantes. Elle atteint à nouveau 1 600 000 mineurs en 1994 et 1995. Depuis, la baisse des effectifs est donc continue. Entre 1994 et 2002, on enregistre de -23% de mineurs accueillis à -25,5% selon les modes de calcul (encadré 2).

### L'apogée des « colos » se situe dans les années quatre-vingt-dix

Le point culminant de la fréquentation des centres de vacances ne se situe donc pas dans les années soixante comme on tend à le penser mais plutôt au milieu des années quatre-vingt. Si on rapporte les effectifs accueillis à la population d'enfants et de jeunes concernée, l'apogée des « colos » apparaît encore plus tardive (graphique 3, p. 93). En 1994, 14% des enfants et des jeunes âgés de 5 ans à 19 ans seraient partis en séjours collectifs contre

#### Encadré 2

#### Les modes d'enregistrement de la fréquentation des centres de vacances

Les chiffres de la fréquentation des centres de vacances sont établis par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Les données utilisées sont enregistrées par les directions départementales sur la base des déclarations de séjours effectuées par les organisateurs. En fixant les caractéristiques des séjours soumis à l'obligation de déclaration, la réglementation en vigueur impose dans le même temps une définition de ce qu'est un centre de vacances et de ce qui sera comptabilisé comme tel. Ont donc été considérées les données recueillies dans les archives du ministère reflétant l'activité des séjours collectifs telle qu'elle était définie au moment de leur enregistrement.

Pour la période précédant 1994, les archives consultées ne précisent pas le champ couvert par les chiffres présentés.

Pour les années 1994 à 2002, les publications du ministère indiquent que les données présentées concernent les séjours d'une durée supérieure à cinq nuits quel que soit le nombre de mineurs accueillis. Il s'agit le plus souvent des informations enregistrées au moment de la confirmation du séjour par l'organisateur, donc des données sur les séjours effectivement réalisés. Cependant, pour 30% des séjours, les données utilisées ne sont que des informations prévisionnelles, les organisateurs ne retournant pas systématiquement la confirmation des effectifs au début du séjour.

Pour 2003 et 2004, le ministère a modifié le traitement des données et appliqué rétroactivement ce nouveau mode de calcul à la période 1995-2002 afin de permettre les comparaisons. Les chiffres réajustés réduisent de 16% (pour 1995) à 21% (pour 2001) les effectifs annuels précédemment annoncés. Cette nouvelle méthode prend en compte des « paramètres qui seront exposés lors de la publication de l'étude complète » (extraits de l'étude statistique, juin 2005). En attendant que ces éléments soient connus, deux séries de données sont présentées, après et avant réajustement (graphique 2, p. 92). D'autre part, depuis mai 2003, les effectifs enregistrés sont exclusivement prévisionnels, il n'y a plus de confirmation au début du séjour. Ce changement fausse la comparaison entre les chiffres antérieurs et postérieurs à cette date, comme le souligne le ministère. En revanche, l'activité de l'été 2004 est évaluée sur la même base que celle de l'été 2003 et montre une augmentation de la fréquentation de 3%.

12% à 11% dans les années soixante. L'analyse des données permet de dégager quatre phases dans l'évolution de la fréquentation de ces séjours (graphique 4, p. 95). En 1955, elle concernait 8,8% de la population âgée de 5 ans à 19 ans. Cette proportion s'élève l'année suivante à 11% et atteint 12% en 1961 pour se stabiliser à ce niveau jusqu'en 1980. À partir de 1981, les séjours collectifs accueillent chaque année plus de 12% des enfants et des jeunes âgés de 5 ans à 19 ans et jusqu'à 14% en 1994. Cette proportion diminue ensuite jusqu'en 2000 et se stabilise à nouveau autour de 10% selon les nouveaux modes de calcul du ministère de la Jeunesse, des Sports et de

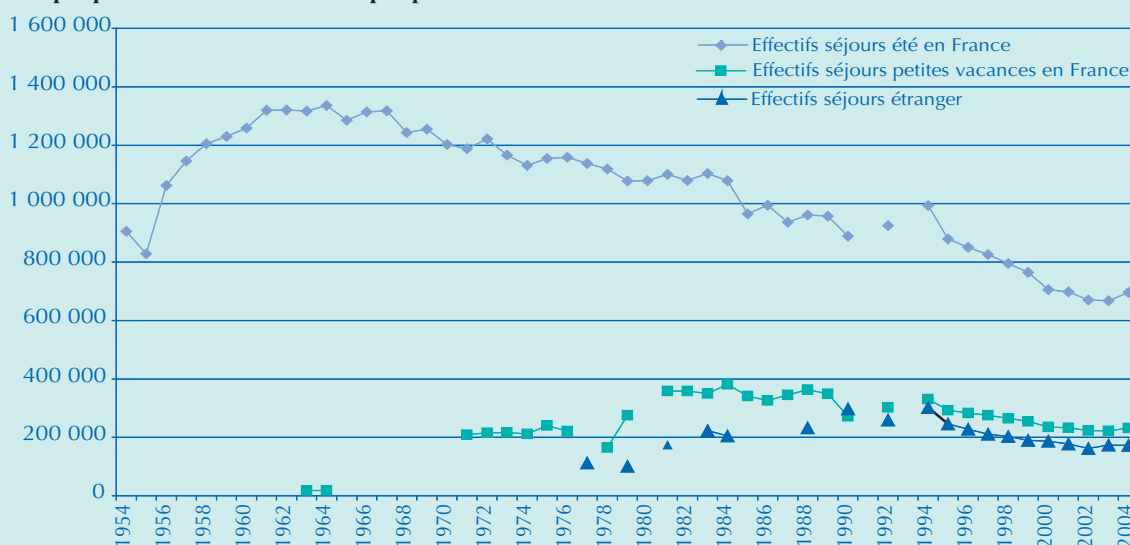
la Vie associative. Les années 1994-1995 marquent donc une date charnière dans l'évolution de la fréquentation des séjours collectifs. Cette rupture serait-elle liée à la courbe démographique de la population concernée ? (graphique 5, p. 95).

Entre 1956 et 1980, le nombre d'enfants partant en centre de vacances chaque année connaît une croissance parallèle à celle de la population des 5-19 ans : la fréquentation des séjours augmente de 39 % et la population concernée de 33 %. À partir du début des années quatre-vingt, le développement de l'activité est ralenti, la

fréquentation des séjours se stabilise jusqu'en 1994 (-0,3 % de mineurs accueillis entre 1981 et 1994) malgré une baisse démographique conséquente (-9 % des 5-19 ans sur la même période). Une proportion croissante de mineurs bénéficie ainsi de ces séjours. En revanche, à partir de 1994, on observe une chute de la fréquentation (-20 % sur cinq ans) dont l'importance est sans commune mesure avec la baisse démographique observée sur la même période (-20 % sur cinq ans). Puis, de 2001 à 2004, les effectifs accueillis et la population de référence se stabilisent.

## Graphiques 1 et 2 – Fréquentation des séjours collectifs de 1954 à 2004

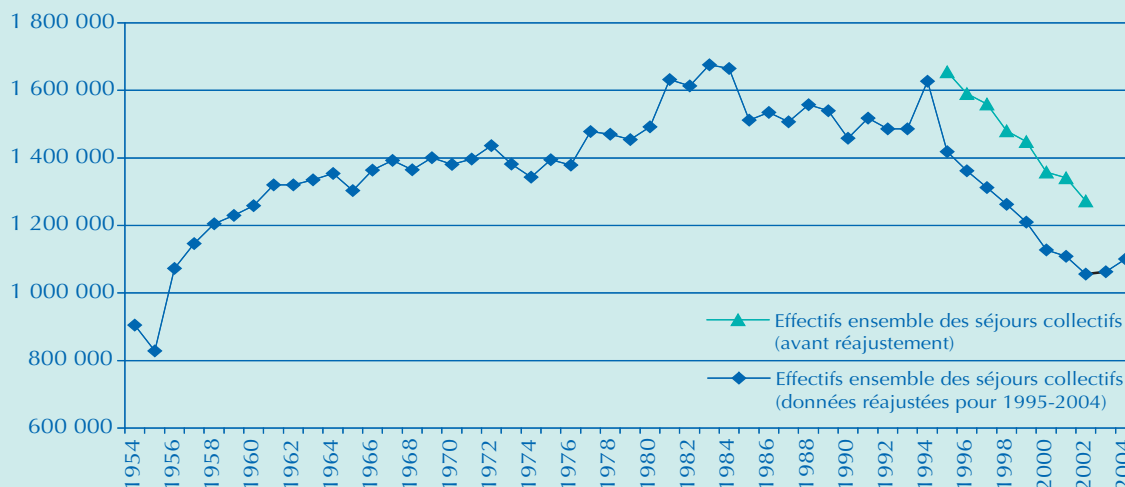
**Graphique 1 – Données recueillies par période et destination**



Source : ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

Effectifs déclarés à l'accueil pour les séjours en France, effectifs prévisionnels pour les séjours à l'étranger jusqu'en 1994, chiffres réajustés en 2004 pour la période 1995-2004 (voir encadré 2, p. 91).

**Graphique 2 – Fréquentation annuelle**

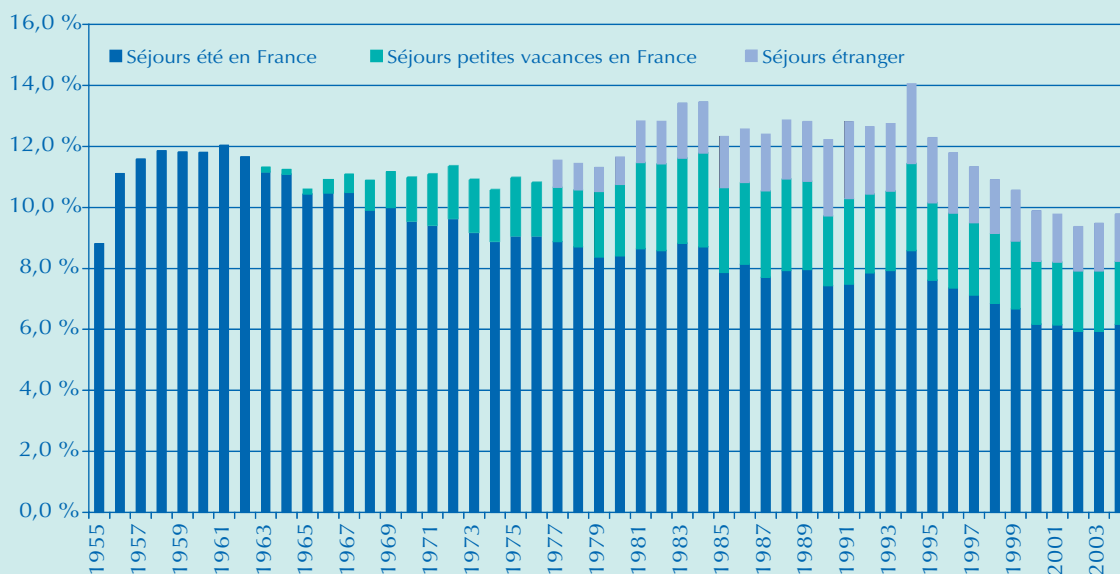


Source : ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

Les données manquantes (voir graphique 1) ont été extrapolées à partir d'une courbe de tendance moyenne réalisée à partir des chiffres recueillis.

Effectifs déclarés à l'accueil pour les séjours en France, effectifs prévisionnels pour les séjours à l'étranger jusqu'en 1994. Pour la période 1995-2004, chiffres réajustés en 2005 (voir encadré 2, p. 91) et chiffres avant réajustement publiés avant 2005 pour la période 1994-2002.

**Graphique 3 – Part de la population âgée de 5 ans à 19 ans accueillie en séjours collectifs de 1954 à 2004**



Source : ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et INSEE.

L'INSEE utilisant des tranches d'âge quinquennales et les données détaillées par âge n'étant pas toujours disponibles, on a choisi de retenir comme référence la population des 5 ans à 19 ans qui correspond au plus près à la réglementation en vigueur sur les centres de vacances (4 ans à 18 ans). Pour la fréquentation des séjours collectifs, les données utilisées sont celles présentées dans le graphique 2) avec les chiffres réajustés en 2005 pour la période 1995-2004.

## L'importance des politiques d'aide au départ des CAF

Indépendant de l'évolution démographique, le changement intervenu apparaît également trop brutal pour relever d'une transformation des demandes ou besoins des familles. Plusieurs études ayant montré le rôle déterminant de la dimension économique dans la fréquentation des centres de vacances et souligné l'importance des aides des caisses d'Allocations familiales (CAF) pour favoriser le départ des enfants (OVLEJ, 2002 et 2005 ; Génelot, 2000 ; CREDOC, 2000 ; Temps Jeunes, 1999), on s'est donc intéressé à l'évolution de leurs politiques en la matière.

Depuis l'après-guerre, les priorités de la CNAF et des CAF (3) se sont fortement transformées : elles cherchent à s'adapter aux changements sociaux tout en réaffirmant leur vocation sociale et familiale. Il ne s'agit pas ici d'évaluer le bien-fondé de ces transformations au regard des enjeux sociaux mais d'examiner leur impact sur la fréquentation des séjours collectifs pour enfants. Concernant l'aide au départ en centre de vacances, on dispose des données brutes relatives au volume des dépenses d'action sociale qui y ont été consacrées de 1994 à 2004 (graphique 6 p. 96). Pour la période précédente, les analyses menées sur l'évolution des politiques

« temps libre » des CAF (Bain et Descamps, 2002) permettent de repérer deux types de mutation.

## Bons vacances et aide à la pierre

La première mutation est relative à la forme que prend l'intervention sociale des CAF en matière de vacances. Jusqu'en 1960, l'aide à la personne à travers les bons vacances était privilégiée. À partir de cette date, le départ en vacances se généralise (54 % des Français âgés de plus de 14 ans en 1964 contre 22 % en 1951). Pour répondre à une demande jugée croissante, les CAF s'engagent aux cotés des autres partenaires (syndicats, coopératives, collectivités territoriales) dans une politique de développement des équipements de vacances, principalement en direction des familles. Les dépenses d'investissement s'accroissent au détriment de l'aide directe aux familles ; ces dépenses représentaient 30 % à 35 % du poste « vacances » dans les années soixante-dix.

À la fin de la décennie, la CNAF réaffirme sa vocation sociale et réduit progressivement les dépenses d'investissements qui disparaissent totalement en 1994 pour les centres familiaux et deviennent plus sélectives pour les centres de vacances (4). Les bons vacances – qui concernent alors une large

(3) Si depuis 1981, la décentralisation du fonds national d'action sociale donne aux CAF la possibilité de définir une politique locale adaptée à leur contexte socioéconomique et partenariale, celle-ci s'inscrit nécessairement dans le cadre des orientations nationales fixées par le conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ; orientations qui font l'objet d'une convention d'objectifs et de gestion entre la CNAF et l'État

(4) Circulaire CNAF n° 82-92 du 15 décembre 1992.

population (les deux tiers des allocataires sont en deçà du plafond retenu) – retrouvent progressivement l'importance qui leur était accordée après la guerre et représentent 80 % du budget vacances des CAF en 1992. Cette priorité à l'aide à la personne est davantage marquée pour les vacances familiales que pour les séjours collectifs pour enfants : en 2004, les bons vacances représentent 91 % du budget consacré aux vacances familiales et seulement 77 % des dépenses destinées aux départs en centre de vacances.

L'évolution du rapport entre aide à la personne et aide à l'investissement concerne surtout les vacances familiales et ne paraît pas avoir eu d'effet majeur sur la fréquentation des séjours collectifs pour enfants. On ne dispose toutefois pas de données suffisamment précises sur la part de ces dépenses d'investissement qui ont été affectées aux centres de vacances pour conclure définitivement sur ce sujet.

### De l'aide au départ aux loisirs de proximité

En revanche, on observe une concordance étroite entre l'importance du budget des CAF attribué aux séjours collectifs des enfants et leur fréquentation. De 1945 à 1951, les vacances en général constituent un axe majeur des CAF. Un tiers des dépenses d'action sociale de celles-ci leur est consacré, avec une priorité au financement des séjours collectifs des enfants. Dans un contexte où le départ est encore le fait d'une minorité, les vacances des enfants sont une priorité sanitaire, sociale et éducative. C'est en effet dans le champ de l'aide aux vacances qu'est introduit le système du quotient familial. Il s'agit alors de permettre aux petits citadins, mal nourris et mal logés, de bénéficier d'un séjour au grand air, quel que soit le revenu des parents. Est également mise en avant « *la nécessité de dissocier la famille pour lui donner une nouvelle dynamique en favorisant les vacances des enfants hors de leur milieu familial* » (Allocations familiales, 1994).

À partir de 1952, les CAF accompagnent la politique de reconstruction et d'habitat social en développant l'aide au logement et les dépenses destinées aux vacances vont diminuer progressivement. Elles ne représentent plus que 21 % à 23 % du budget de l'action sociale entre 1953 et 1960.

Ce taux se maintiendra jusqu'en 1980. Cette date marque, on l'a souligné supra (graphiques 4 et 5), la fin de la phase de développement de la fréquentation des séjours collectifs. À compter de 1984, les CAF cherchent à mieux cibler les bénéficiaires en favorisant notamment les premiers départs. Le volume des dépenses liées à l'aide aux vacances se réduit entre 1984 et 1992 (-24 % en francs constants) et leur part dans le budget de l'action sociale passe de 18 % à 11 % en 1992.

Le soutien aux vacances collectives des enfants est toutefois réaffirmé et cette réduction progressive concerne davantage les départs en famille (-30 %) que les séjours collectifs pour enfants (-15 %). Dans le même temps, l'enveloppe affectée aux centres de loisirs sans hébergement (CLSH) s'est fortement accrue (+83 % entre 1984 et 1992). Cette politique, initiée en 1984, est confortée par la circulaire d'orientation des CAF pour 1992-1996. Celle-ci souligne la nécessité « *d'instituer une politique d'aide aux temps libres des familles, des enfants et des jeunes, mieux intégrée à l'action sociale de l'organisme et valorisant davantage les loisirs de proximité tout au long de l'année* » (p. 3), car les CAF ne peuvent « *prétendre à assurer le droit aux vacances pour tous* » (p. 7).

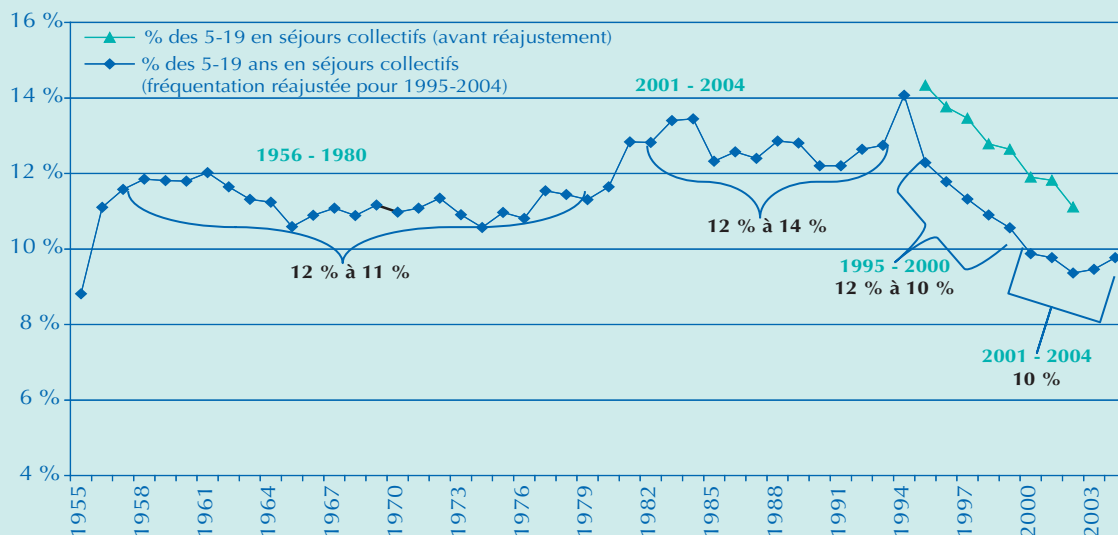
### La mise en place du contrat temps libre

En 1994, année où la fréquentation des séjours collectifs commence à chuter, les dépenses affectées aux loisirs dépassent celles destinées aux vacances. Cette tendance s'accroît à partir de 1998 avec la mise en place du contrat temps libre (5). En 2004, les CAF de Métropole et des départements d'Outre-mer ont consacré 87 884 519 euros à l'aide aux vacances (6), soit 3 % du total des dépenses d'action sociale. Les vacances familiales sont les plus touchées, le volume des dépenses affectées à ce poste se réduit de 43 % entre 1994 et 2004. Sur la même période, le budget alloué aux centres collectifs de vacances diminue de 34 % dans un contexte où les dépenses « temps libre » doublent (graphique 6, p. 96). La part du poste « centres collectifs » dans la ligne budgétaire « temps libre » passe ainsi de 20 % en 1994 à 6 % en 2004 (graphique 7 p. 96).

(5) Ce dispositif, cofinancé par les CAF et les communes, a pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs des enfants et adolescents âgés de 6 ans à 16 ans pendant le temps extrascolaire ; il est étendu aux 16-18 ans en 2003 puis aux loisirs et séjours familiaux en 2004 (source : CNAF – Action sociale : ventilation fonctionnelle des dépenses, exercice 2004).

(6) Dont Opération « Ville vie vacances » : 1 740 207 euros ; centres collectifs de vacances : 41 348 338 euros ; camps de vacances : 6 126 343 euros ; centres familiaux de vacances : 12 985 296 euros ; vacances familiales individuelles : 25 684 335 euros (source : CNAF – Action sociale : ventilation fonctionnelle des dépenses, exercice 2004).

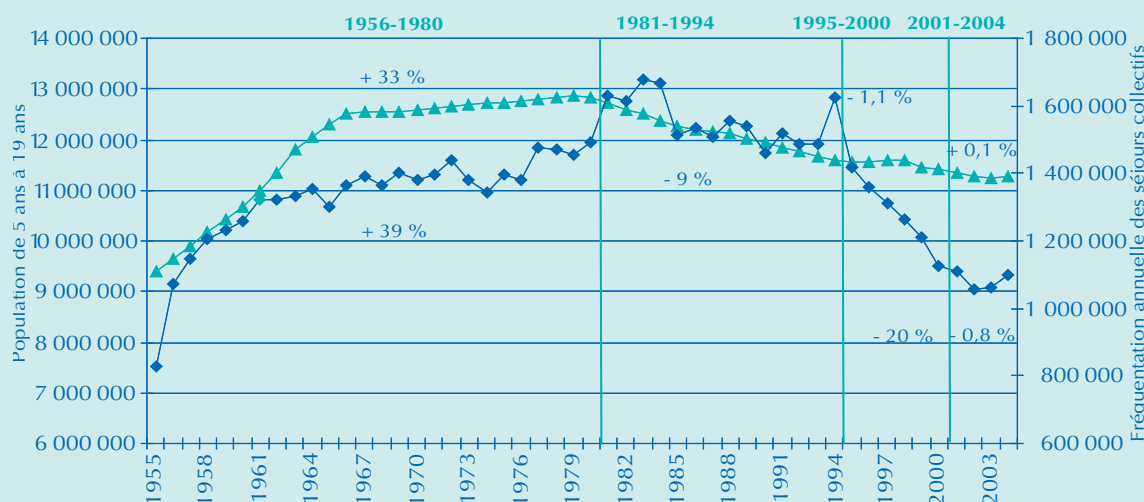
**Graphique 4 – Évolution de la proportion âgée de 5 ans à 19 ans partant chaque année en centre de vacances**



Source : ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et INSEE.

Les données utilisées sont identiques à celles du graphique 3, p. 93 auxquelles ont été ajoutés les chiffres avant réajustement pour la période 1994-2002.

**Graphique 5 – Évolution démographique de la population âgée de 5 ans à 19 ans et évolution de la fréquentation des séjours collectifs**



Source : ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et INSEE.

Les données utilisées sont identiques à celles du graphique 3, p. 93.

La baisse la plus forte est observée en 1998 (-7 % en volume) quand sont mis en place les contrats temps libre. Les années suivantes, l'évolution négative se ralentit (-6 % en 1999, -5 % en 2001 et -1 % en 2002) pour s'accroître en 2003 (-6 %). Les orientations de la CNAF pour 2001-2004 (7) ne mentionnaient d'ailleurs que le soutien aux vacances familiales dans la rubrique « Favoriser les loisirs et les vacances des enfants et des familles ».

Il en est de même pour la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre l'État et la CNAF (2005-2008). Celle-ci ne fait qu'évoquer

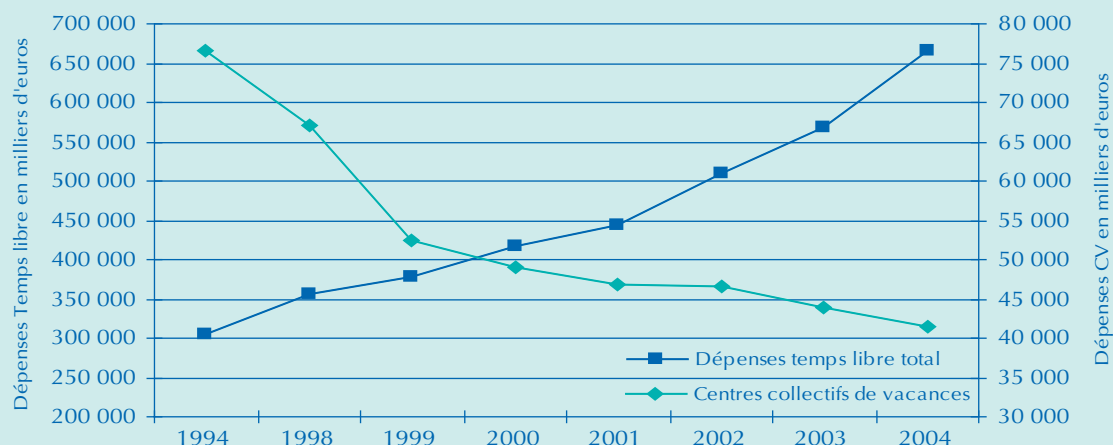
la politique d'aide au départ des familles dans le chapitre « L'articulation entre vie professionnelle, vie familiale et vie sociale » (8). La précédente COG avait choisi comme indicateur d'évaluation la part des dépenses d'action sociale destinée aux temps libres en distinguant « la nature des différentes interventions : contrats temps libre, aides aux vacances, etc. » (p. 51). En revanche, la nouvelle convention retient seulement le « taux de couverture en centres de loisirs » et « l'évolution du nombre de places en CLSH » (9). L'attention portée aux loisirs de proximité semble donc devoir s'accroître dans les prochaines années.

(7) Convention d'objectifs et de gestion État-CNAF 2001-2004, juillet 2001, p. 14.

(8) Convention d'objectifs et de gestion État-CNAF 2005-2008, juillet 2005, p. 16.

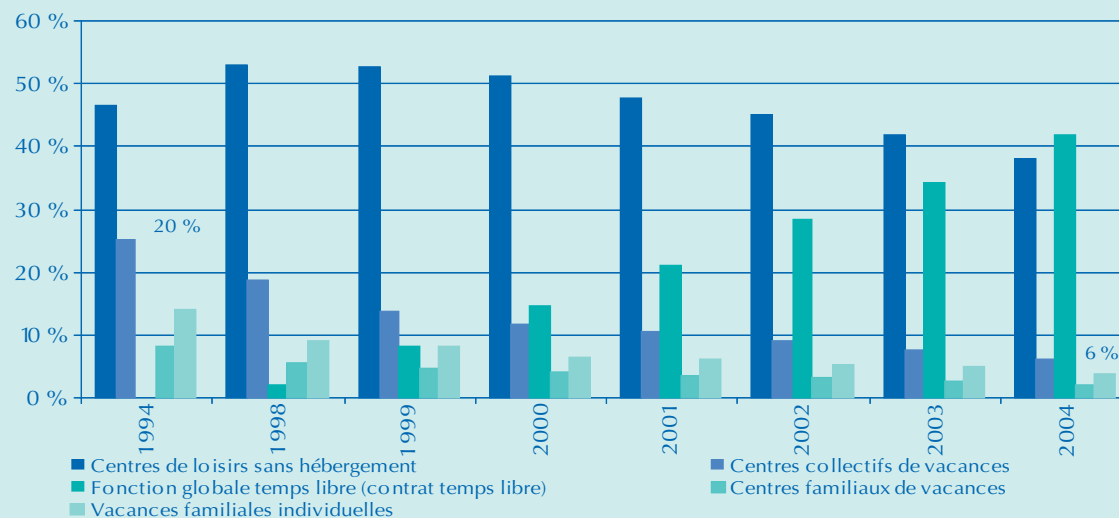
(9) Cet indicateur est le rapport entre le nombre de places autorisées et le nombre total d'enfants et d'adolescents, convention d'objectifs et de gestion 2005-2008, p. 7.

**Graphique 6 – Dépenses d'action sociale des CAF – temps libre et centres de vacances (CAF de Métropole et DOM, années 1994-2004)**



Source : CNAF rapport d'activité 1999 (pour 1994 et 1998) et rapports d'activité 2003 et 2004 ((pour 1999-2004).

**Graphique 7 – Répartition des dépenses temps libre des CAF (CAF de Métropole et des DOM, années 1994-2004)**



Source : CNAF rapport d'activité 1999 (pour 1994 et 1998) et rapports d'activité 2003 et 2004 ((pour 1999-2004).

## L'importance des aides au départ en centre de vacances

L'évolution de la fréquentation des séjours collectifs apparaît donc correspondre aux changements intervenus dans la politique d'aide des CAF en la matière. Très volontariste après la guerre, le soutien au départ des enfants s'est progressivement réduit. Jusqu'au début des années 1980, il est resté suffisamment important pour permettre à un nombre croissant de mineurs de bénéficier de ces séjours. Entre 1981 et 1994, la courbe démographique conjuguée à la réduction des aides ralentit le développement de la fréquentation des centres de vacances en effectif, mais la proportion de la population des 5 à 19 ans qui part dans ce cadre est croissante. En revanche, la priorité donnée par la CNAF aux loisirs de proximité à partir de 1992 se traduit par une forte réduction des dépenses consacrées aux séjours collectifs et une chute de leur fréquentation depuis 1994.

D'autres partenaires interviennent dans l'aide au départ en centres de vacances, associations, collectivités territoriales, comité d'entreprise... Mais il semble que leur intervention, qui demeure d'ailleurs dispersée et mal connue, soit aujourd'hui insuffisante pour pallier le désengagement des CAF en la matière.

## Bibliographie

### Image et pratiques des centres de vacances

*Bulletin de l'OVLE*, 2005, *Centres de vacances, colonies de vacances, perception et attentes des parents*, n° 10-15.

*Bulletin de l'OVLE*, 2002, *Les aides au départ en vacances collectives dans quatre départements*, n° 3.

CREDOC, 2000, « Les vacances d'été des enfants de 5 à 18 ans », rapport pour l'Observatoire national du Tourisme.

CSA, 2000, « L'opinion des parents sur les loisirs proposés aux jeunes dans leur commune », sondage exclusif pour les Francas.

Génelot S., 2000, *Les pratiques familiales en matière de vacances et de loisirs estivaux des enfants : déterminants sociologiques et économiques*, **Les notes de l'Irédud**, OO/2.

Monforte I., 2005, *Les jolies colonies de vacances. Des séjours pour apprendre à partager*, **Recherches et prévisions**, CNAF, n° 82.

SOFRES, 1983, « Les centres de vacances pour enfants », enquête sur la clientèle actuelle et potentielle, ministère du temps libre/CNAF/Commission technique et pédagogique des centres de vacances et de loisirs.

Temps Jeunes (association), 1999, « Étude prospective sur les centres de vacances des années 2000. Les attentes des enfants et des parents ».

### Chiffres et analyses de la fréquentation des séjours collectifs

Jelen D., 1998, *Les loisirs s'imposent face aux vacances*, **Revue de la JPA**, n° 368.

Houssaye J., 1991, *Aujourd'hui les centres de vacances*, Éditions Matrice.

Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, 2005, « Chiffres clés de la fréquentation des centres de vacances de 1995 à 2004 », extraits de l'étude statistique des centres de vacances 1995-2004.

Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2000, **Stat-Info**, n° 3.

Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2000, « Les chiffres clés des séjours de vacances 1994-1999 », rapport, 96 pages.

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Recherche, 2002, « Les chiffres clés des séjours en centres de vacances 1996-2001 », rapport, 55 pages.

Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative, 2004, « Les chiffres clés des séjours en centres de vacances 1994-2002 », rapport, 45 pages.

**Bulletins de l'OVLEJ**, 2001 n° 1, n° 2 et 2003, n° 4.

**Revue de la JPA**, 2001, *Les séjours de vacances collectives. Désaffection ou érosion d'un modèle traditionnel ?*, n° 388.

### Politique « temps libre » des CAF

Allocations familiales, 1994, « L'action sociale des caisses d'Allocations familiales et les vacances des familles et des enfants. Les grandes étapes historiques 1936-1992 », rapport ronéotypé, 37 pages.

Bain M.-T. et Descamps M.-L., 2002, *La politique temps libre des CAF depuis 1945 à aujourd'hui*, **Informations sociales**, CNAF, n° 100.

Demeure A. et Mignon J.-M., 2000, *Évaluation des évolutions des aides publiques apportées au secteur du tourisme associatif entre 1974 et 1998*, rapport de l'UNAT, 26 pages.

## Recherches et Prévisions

### Appel à articles, notes et comptes rendus de lectures

La revue **Recherches et Prévisions** publie des articles, des notes et des comptes rendus de lectures concernant le champ familial et social : modes de vie, politiques publiques, acteurs et institutions.

*Pour les modalités : voir p. 111.*